

Rapport synthétique du Compte administratif 2023

En €	CA 2021	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION (%)
Recettes de gestion	84 306 889,04	86 424 796,56	88 908 501,21	2,87%
Dépenses de gestion	73 334 746,85	74 930 854,13	74 796 741,39	-0,18%
EPARGNE DE GESTION	10 972 142,19	11 493 942,43	14 111 759,82	22,78%
Produits financiers	-	-	4 840,00	
Charges financières	1 281 171,83	1 253 079,87	1 479 671,07	18,08%
Résultat financier	- 1 281 171,83	- 1 253 079,87	- 1 474 831,07	17,70%
EPARGNE BRUTE	9 690 970,36	10 240 862,56	12 636 928,75	23,40%
Capital de la dette	6 744 049,17	7 162 091,66	7 287 191,04	1,75%

EPARGNE NETTE	2 946 921,19	3 078 770,90	5 349 737,71	73,76%
Dépenses réelles d'équipement	19 962 988,85	13 860 398,00	15 086 343,19	8,84%
Autres dépenses d'investissement	183 162,13	566 225,12	-	
Recettes exceptionnelles	408 079,12	786 785,89	- 693 262,27	-188,11%
Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA)	6 399 039,44	6 796 570,97	6 866 520,65	1,03%
EMPRUNTS MOBILISES SUR L'EXERCICE	10 000 000,00	8 000 000,00	2 300 000,00	-71,25%
VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE	3 255 950,83	837 908,34	- 4 987 191,04	

Le compte administratif permet de constater une évolution de 2,87% des recettes de gestion en 2023, s'établissant à 88 908 501 €. L'évolution des dépenses de gestion s'établit à -0,18%, permettant de dégager une épargne de gestion à 14 11 759€, soit une évolution de 22,78% par rapport au compte administratif 2022.

L'épargne brute augmente de 23,40% par rapport à l'exercice 2022, ainsi que l'épargne nette qui augmente de 73,76% par rapport à l'exercice précédent.

I. Section de fonctionnement

Evolution des principales recettes :

Le tableau ci-dessous présente les recettes réelles de fonctionnement de la Ville, par chapitre et l'évolution entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021 (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	% Evolution
70	Produits des services et du domaine	2 305 471,73	2 718 991,50	2 620 558,33 €	-3,6%
73+731	Impôts et taxes	47 535 927,84	48 910 655,63	50 520 674,71	3,3%
	dont contributions directes	28 410 302,00	29 881 259,00	31 984 366,00	7,0%
	dont attribution de compensation	14 236 752,00	14 236 752,00	14 236 752,00	0,0%
	dont dotation de solidarité communautaire	1 858 682,00	2 129 854,00	2 321 895,00	9,0%
	dont taxe additionnelle aux droits de mutation	2 145 514,48	1 693 134,00	1 035 043,17	-38,9%
	dont taxe sur l'électricité	683 429,16	690 184,77	745 811,04	8,1%
74	Dotations et participations	32 971 125,43	33 286 223,24	33 697 142,91	1,2%
	dont dotation forfaitaire	4 653 773,00	4 660 285,00	4 543 064,00	-2,5%
	dont dotation de solidarité urbaine	19 737 205,00	20 450 672,00	21 161 642,00	3,5%
	dont dotation nationale de péréquation	-	30 975,00	27 878,00	-10,0%
	dont dotation politique de la Ville	592 000,00	594 130,91	150 829,59	-74,6%
	dont compensation taxes foncières	1 363 597,00	1 578 319,00	1 599 026,00	1,3%
75	Autres produits de gestion courante	983 078,83	776 062,77	1 590 617,01	105,0%
76	Produits financiers	-	-	4 840,00	
013	Atténuations de charges	511 285,21	732 863,42	479 508,25 €	-34,6%
TOTAL RECETTES DE GESTION		84 306 889,04	86 424 796,56	88 908 501,21	2,9%
77	Produits exceptionnels	408 079,12	1 971 065,76	806 794,40	-59,1%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		84 714 968,16	88 395 862,32	89 715 295,61	1,5%

❖ Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine s'établissent à 2 620 558 € au CA 2023, en légère baisse de 3,6%. Après une évolution importante entre 2021 et 2022. Le niveau d'avant crise COVID n'a pas encore été retrouvé.

Les produits des redevances pour services périscolaires s'établissent au compte 7067 à 929 268.36€, contre 906 816.08€ en 2022, soit une augmentation de ces recettes de 2,48%. Les produits des redevances pour services culturelles augmentent de 26,2%.

❖ Recettes fiscales

L'ancien chapitre 73 – Impôts et taxes, dorénavant chapitre 73 et chapitre 731 s'élèvent à 50 520 674,71 € au CA 2023, en progression de 3,3% par rapport à 2022.

Le détail de ces évolutions est présenté ci-dessous.

Produit de fiscalité consolidé :

Afin de mesurer les impacts de la refonte de la fiscalité directe locale, et de la suppression de la taxe d'habitation, une présentation consolidée de cette recette est présentée.

Exercices	2021	2022	2023	Evolution N-1/N
contributions directes	28 451 577,00	29 896 549,00	32 019 277,00	7%
dont taxe d'habitation	384 755,00	300 740,00	571 553,00	90%
dont taxe foncière sur les propriétés bâties	22 705 736,00	23 681 885,00	25 152 199,00	6%
dont taxe foncière sur les propriétés non bâties	109 109,00	115 892,00	119 112,00	3%
dont rôles complémentaires	10 884,00	9 340,00	5 773,00	-38%
dont rôles supplémentaires	41 285,00	15 290,00	34 911,00	128%
Coefficient Correcteur	5 199 808,00	5 773 402,00	6 135 729,00	6%
Allocations compensatrices	1 363 597,00	1 578 319,00	1 678 226,00	6%
taxe d'habitation	-	-	79 200,00	100%
taxes foncières	1 363 597,00	1 578 319,00	1 599 026,00	1%
Recette fiscale consolidée	29 815 174,00	31 474 868,00	33 697 503,00	7%

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale sont stables en 2023 :

- Taxe d'habitation : 22,46%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,49%. Depuis 2021 ce taux intègre l'ancien taux métropolitain de taxe foncière de 11,03%, ce qui explique l'évolution constatée entre 2020 (26,46%) et 2021 (37,49%),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,82%

Les bases définitives de taxe d'habitation en 2023 s'établissent à 2 544 694 en augmentation significative par rapport à l'année 2022 (1 338 913). Cela est dû à la campagne menée par les services de l'Etat dans le cadre des déclarations des résidences secondaires. Il se peut que ces bases soient mises à jour courant 2024 avec une meilleure fiabilisation.

Les bases (servant à calculer le produit) de taxe foncière enregistrent une progression de 6.34% sous l'impact du coefficient de majoration forfaitaire (voté chaque année en Loi de finances) et de l'évolution physique des bases.

Dotations versées par la Métropole :

Attribution de compensation :

En l'absence de nouveau transfert de charge ou de compétence, le montant est stable depuis 2019.

Dotation de solidarité communautaire :

Suite à la refonte des modalités de calcul et de répartition de la DSC proposée par le nouvel exécutif métropolitain, entérinée par délibération du conseil métropolitain du 24 janvier 2022, la Ville a bénéficié en 2023 d'une recette d'un montant de 2 321 895,00 €, soit une augmentation de 9%.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

Elle s'établit en 2023 à 1 035 043,17 €, en diminution de 38,9% par rapport à 2022. Cela s'explique par un faible dynamisme du marché immobilier, constaté nationalement et particulièrement dans le Rhône.

Taxe sur l'électricité

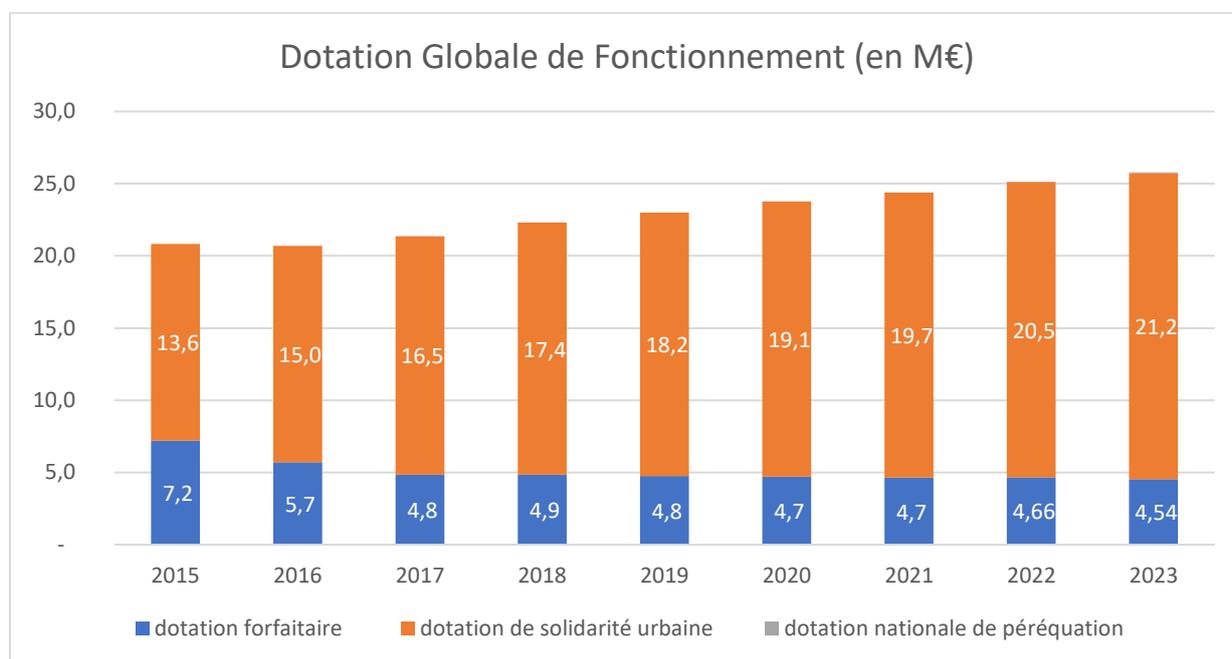
Le produit de la taxe sur l'électricité s'établit à 745 811,04 € au compte administratif 2023, en progression de 8,1% par rapport à 2022.

❖ Dotations et participations

Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 33 697 142,91 €, en progression de 1,2% par rapport au CA 2022.

Cette augmentation est principalement portée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine de 3,5%.

Evolutions des dotations de l'Etat



a. Dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire 2023 connaît une diminution par rapport à l'année 2022. La part population est diminution.

	2021	2022	2023
Dotation n-1	4 703 069,00	4 653 773,00	4 660 285,00
Part dynamique population	129 473,00	227 071,00	- 117 221,00
Ecrêtement	178 769,00	220 559,00	-
Dotation forfaitaire notifiée	4 653 773,00	4 660 285,00	4 543 064,00

b. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)

La DSU bénéficie aux villes dont les charges et ressources spontanées sont déséquilibrées.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, elle est attribuée en fonction d'un indice synthétique fondé sur les quatre critères suivants :

- Le potentiel financier par habitant, pour 45%
- La part de logements sociaux sur la part totale de logements, pour 15%
- La proportion de bénéficiaires de l'aide au logement, pour 30%
- Et le revenu moyen par habitant, pour 10%

Elle enregistre en 2023 une progression de 3,5%, pour un montant notifié à 21 161 642.00 €.

c. Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP a pour objectif d'assurer une meilleure répartition de la richesse fiscale entre les communes. La Ville de Vaulx en Velin est éligible, pour la 2^e fois en 2023, à la part principale de la DNP qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier.

d. Dotation politique de la Ville (DPV)

La DPV constatée en 2023 s'établit à 150 829,59€, ce montant est le résultat cumulé des rattachements 2022 faits sur l'exercice 2023 et des encaissements reçus en 2023. La Ville a encaissé 465 000 euros au titre de la DPV 2023 en fonctionnement.

❖ **Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre (75) a fait l'objet d'une modification de périmètre comptable suite à la mise en place de la M57 et a récupéré une partie de l'enregistrement des recettes anciennement constatées en recettes exceptionnelles (anciennement au chapitre 77). La hausse constatée est donc en vase communicant avec la baisse du chapitre 77.

❖ **Atténuations de charges**

Après une année exceptionnelle en 2022, suite à la régularisation de certains dossiers restés en suspens et à l'intervention d'un groupe de travail expert incluant la participation d'un prestataire, l'année 2023 constate un retour aux niveaux précédemment connus.

❖ **Produits exceptionnels**

Le chapitre 77 Produits exceptionnels s'établit à 806 794,40€ au CA23, soit une baisse significative, du fait de la bascule de certains comptes en lien avec la mise en place de la M57 (cf. « Autres charges de gestion courante »).

Evolution des principales dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, par chapitre, et le cas échéant, par grands postes au sein du chapitre, au CA 2021, et CA 2022, et l'évolution entre ces deux exercices.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	CA 2022	CA 2023	% Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 079 487,89	13 652 132,95	13 027 956,98	-4,6%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	50 525 849,07	50 377 720,60	51 285 189,28	1,8%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 729 409,89	10 901 000,58	10 483 595,13	-3,8%
	dont participation au budget annexe du planétarium	930 459,00	788 686,00	587 714,60	-25,5%
	dont participation au budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles	-	-	-	
	dont participation au budget annexe de la MMQ - Atelier Léonard de Vinci	-	1 351 767,00	1 480 000,00	9,5%
	dont contribution au SYMALIM	166 966,59	166 966,59	166 966,59	0,0%
	dont subvention au CCAS	1 498 520,00	1 517 036,00	1 773 000,00	16,9%
	dont subventions aux personnes de droit privé	5 777 939,50	6 371 402,64	5 521 051,16	-13,3%
TOTAL DEPENSES DE GESTION		73 334 746,85	74 930 854,13	74 796 741,39	-0,2%
66	Charges financières	1 281 171,83	1 253 079,87	1 479 671,07	18,1%
67	Charges exceptionnelles	174 861,13	24 434,10	67 261,98	175,3%
68	Dotations aux provisions	-	118 035,44	626 464,29	430,7%
TOTAL DEPENSES REELLES		74 790 779,81	76 326 403,54	76 970 138,73	0,8%

❖ Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une baisse de 4,6% entre 2022 et 2023.

Ce résultat maîtrisé s'explique par un coût des fluides moins fort que prévu notamment lié au plan d'efficacité énergétique. Dans le contexte inflationniste qu'a connu l'exercice 2023, la collectivité s'est engagée dans un travail de maîtrise de ses coûts tout en gardant un objectif ambitieux de développement des services publics.

❖ Autres charges de gestion courante

Le poste « autres charges de gestion courante » qui regroupe notamment les subventions et les participations aux budgets annexes de la ville est en baisse de 3,8%.

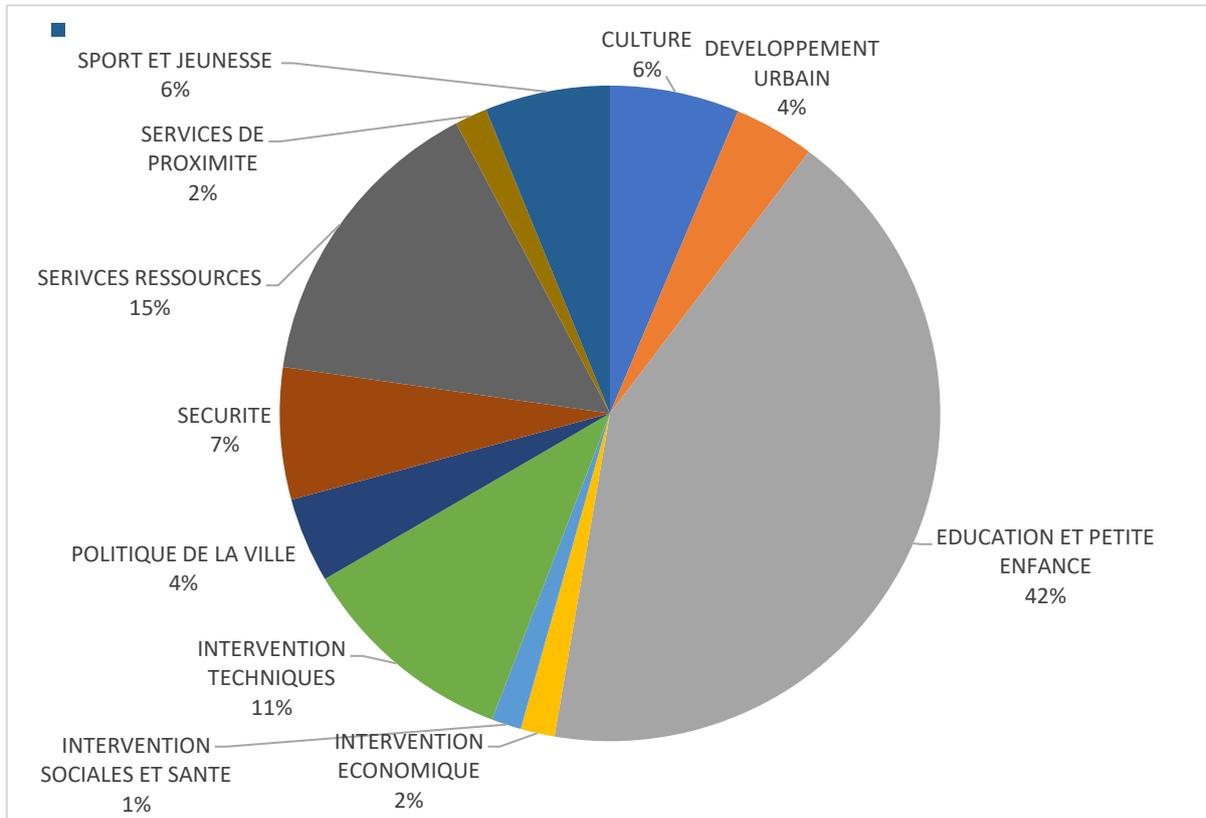
Cette baisse s'explique par une participation moindre au Planétarium, en retrait de 25,5%. Par ailleurs, ce dernier a bénéficié d'une subvention de la Métropole de Lyon.

A périmètre constant, les subventions aux personnes de droit privé restent stables.

❖ Masse salariale

Avec des crédits consommés à près de 51,3 millions d'euros, la masse salariale est le premier poste de dépenses de la ville. La répartition de ces dépenses par secteurs de politiques publiques est la suivante :

Répartition des dépenses de personnel 2023



Evolution des dépenses et des effectifs

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale du budget de la ville peut être synthétisée de la façon suivante :

Principaux postes de dépense	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Prestations extérieures spécifiques (Solidarité service notamment)	487 341 €	654 427 €	681 680 €	795 924 €	516 500 €
Versement de transport	498 010 €	529 532 €	542 388 €	546 725 €	580 037 €
Eléments de rémunération du personnel municipal	33 987 067 €	35 785 309 €	35 855 022 €	35 787 221 €	37 116 058 €
Cotisations sociales	12 677 313 €	13 189 663 €	13 436 246 €	13 231 285 €	13 062 323 €
Médecine du travail	19 643 €	14 922 €	10 513 €	16 566 €	10 271 €
TOTAL	47 669 374 €	50 173 853 €	50 525 849 €	50 377 721 €	51 285 189 €

Concernant l'année 2023, des changements réglementaires (hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice revalorisation des échelles indiciaires, participation transports, augmentation de la GIPA) ont impacté fortement la masse salariale de plus de 3,71% entre 2022 et 2023.

Le nombre de postes sur la filière police municipale augmente de 38% depuis 2018, qui s'explique par la création de 19 postes répondant à l'engagement de l'exécutif de la collectivité de renforcer la sécurité du territoire vaudais.

Le pôle enfance, jeunesse, vie sportive et associative regroupe 554 emplois, soit près de la moitié des emplois de la collectivité. Ce pôle regroupe en particulier les cadres d'emplois des agents ayant vocation à effectuer leurs missions de service public auprès des jeunes que ce soit dans les écoles (ATSEM) ou dans les crèches (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants). L'éducation représente également 31,1% des emplois de la collectivité. Il s'agit de la traduction de l'enjeu que représentent l'enfance et la jeunesse pour la ville.

Avantages en nature

- Chèques déjeuner

Ils sont attribués à tous les personnels y compris, depuis le 1^{er} juillet 2019, aux agents recrutés pour un accroissement d'activité et remplissant les conditions du règlement d'attribution des titres restaurant.

De plus, le 1^{er} juillet 2019 leur valeur faciale est passée de 6 à 7 euros ; l'euro supplémentaire étant pris intégralement en charge par la ville. Ainsi, la part employeur est passée de 50% à 57%. L'attribution du chèque déjeuner est conditionnée par la présence de l'agent à hauteur de 3h30 par jour.

Cette mesure représente le coût suivant pour la collectivité :

Année	Dépenses (en euros TTC)	Coût net pour la ville
2018	1 235 058 €	617 529 €
2019	1 425 285 €	773 551 €
2020	1 146 007 €	654 861 €
2021	1 313 375 €	750 500 €
2022	1 257 984 €	718 848 €
2023	1 245 818 €	711 896 €

A noter une hausse du coût en 2019 car lissage budgétaire effectué sur 14 mois incluant les deux premiers mois de l'année 2020, qui par conséquent a eu un impact diminué.

- Participation à la mutuelle santé et prévoyance

Au 1^{er} janvier 2020, dans le cadre d'un nouveau contrat groupe et afin d'inciter un maximum d'agents à se couvrir sur le risque prévoyance, la collectivité a décidé d'augmenter sa participation de 5€ à 10€ par mois. En 2023, 704 agents ont bénéficié du contrat collectif pour un coût de 78 990€.

Concernant la couverture santé, la ville participe à hauteur de 18,50 € par mois en faveur des agents ayant souscrit un contrat labellisé. En 2023, 391 agents ont bénéficié de cette participation pour un coût global de 84 471€.

Dépenses réalisées en ce qui concerne la formation (budget 2023)

REPARTITION BUDGET 2023	Montant
DOCUMENTATION GENERALE	450 €
ACCOMPAGNEMENT COACHING	27 908 €
ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	5 200 €
FORMATION COLLECTIVE	26 214 €
FORMATION CPF	19 855 €
FORMATION DES APPRENTIS	25 210 €
FORMATION INDIVIDUELLE	15 312 €
FORMATION PREVENTION ET SECURITE	19 344 €
FORMATION SPECIFIQUE ANIMATEUR	5 085 €
FORMATION SPECIFIQUE PM	25 714 €
PRESTATIONS DE SERVICES YOGA FITNESS	3 560 €
Total général	173 852 €

CNFPT au delà de la cotisation	30 154,00 €
Cotisation CNFPT 2023	300 230,61 €
Autres organismes	143 698,00 €
Total	474 082,61 €

❖ Charges financières

L'année 2023 a connu une forte progression des taux d'intérêt, en lien avec l'inflation et la hausse de taux directeurs de la BCE. Ainsi, les charges financières de Vaulx-en-Velin progressent de 18,1% du fait de l'augmentation des taux interbancaires sur lesquels sont indexés nos emprunts variables.

Toutefois, les effets de cette augmentation sont limités par une structure de la dette principalement portée par une dette à taux fixe (82% de taux fixe). Ainsi le taux moyen du stock de dette au 31/12 passe de 1,90% à 2,23%.

❖ Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles augmente de 42 827€, principalement porté par des régularisations sur exercices antérieurs.

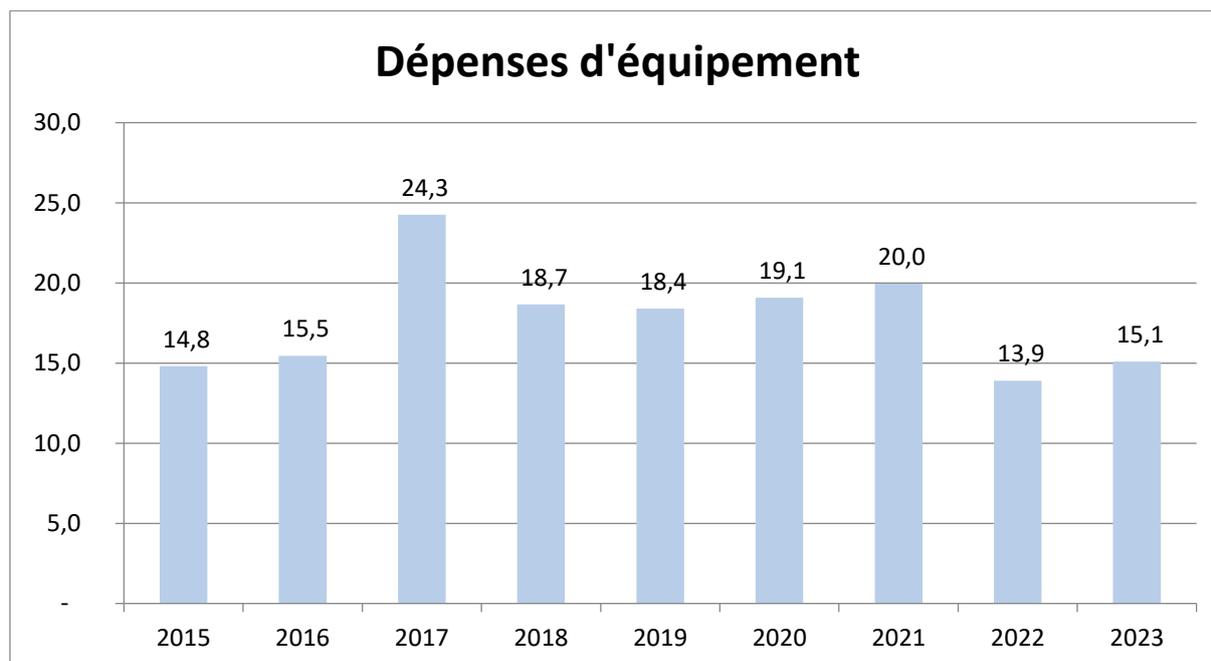
❖ Dotations aux provisions

Le chapitre dédié aux dotations s'établit à 626 464€ et correspond aux provisions réglementaires.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement

Les graphiques ci-dessous récapitulent les dépenses d'équipement réalisées annuellement depuis 2015.



La répartition par nature des dépenses d'équipement réalisées en 2023 s'opère de la façon suivante :

- Le chapitre 20 - immobilisations incorporelles, regroupe les frais d'études, concessions, brevets et licences : 666 561€
- Le chapitre 204 - subventions d'équipement versées : 2 394€
- Le chapitre 21 - immobilisations corporelles, enregistre les dépenses relatives aux acquisitions (terrains, constructions, matériel, mobilier ... : 1 647 092€
- Le chapitre 23 – Immobilisations en cours correspond aux travaux : 7 899 929.
- Les chapitres-opérations ont été consommés à hauteur de 390 222€.

Investissements courants :

L'année 2023 a permis de refaire l'isolation thermique, le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que des travaux d'étanchéité au groupe scolaire Lorca pour 430 000€.

Également, la programmation ADAP a connu en 2023 près de 965 000€ d'investissement dédiée à des travaux d'accessibilité, notamment dans les groupes scolaires Neruda et Lorca, puis au Palais des sports. Enfin, l'EAJE Boîte à Malice a fait l'objet d'une réhabilitation avec une nouvelle extension pour 468 000€.

Grands projets :

L'année 2023 est l'année de finalisation des travaux pour l'Équipement Sportif du Village pour 1 010 000€ de dépenses.

Les travaux pour le nouveau groupe Scolaire Cartailhac, ayant débuté fin 2022, suivent leur cours pour 4 480 000 € dépensés en 2023.

Les travaux de la piscine Jean Gelet se sont poursuivis en 2023 pour connaître un niveau de dépenses de 1 795 000€ de travaux et 122 000 € pour les études d'ingénierie suivies de travaux.

Pour les projets de l'Équipement Mutualisé Ville Campus et de la Maison du Projet, des études de conception ont été menées sur l'année 2023. Pour L'EMVC, ce sont 187 000 € dédiés aux études en 2023, et près de 45 000€ pour la Maison du Projet. Ces 2 projets connaîtront leur réalisation sur les exercices suivants, notamment concernant le début des travaux à l'automne 2024.

Les recettes d'investissement

❖ Le FCTVA

Le FCTVA permet de neutraliser l'impact de la TVA supportée sur les dépenses d'équipement présentant certaines caractéristiques. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville et ne pas relever d'une activité assujettie à la TVA.

Le FCTVA intervient sur les dépenses d'équipement réalisées un an plus tôt. Le FCTVA perçu en 2023 est donc assis sur les dépenses d'équipement du compte administratif 2022.

Il est calculé en appliquant un taux de 16,404% au montant TTC des dépenses éligibles. Il s'est élevé en 2023 à 1 864 335€.

❖ Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié en 2023 de subventions d'équipement pour un montant total de 5 002 184€.

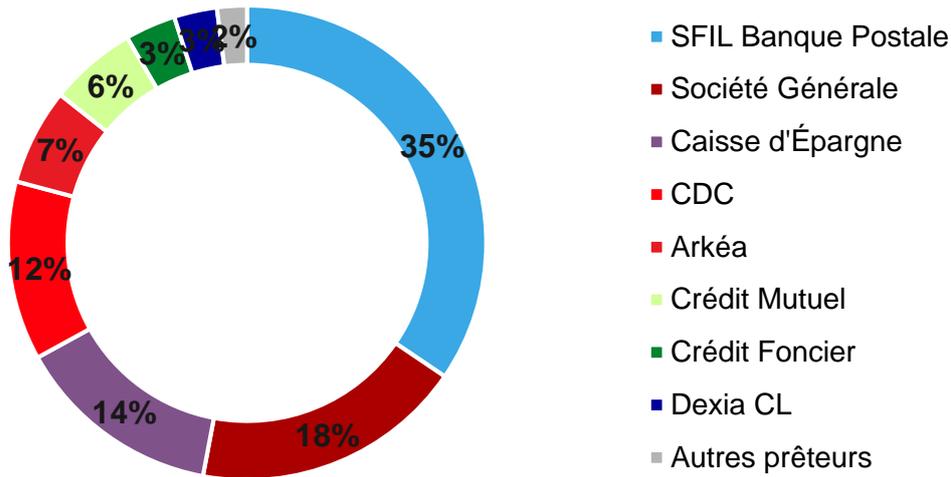
❖ Gestion active de dette

Caractéristique de la dette au :	31/12/2022	31/12/2023	Variation
La dette est de	74 901 260 €	69 888 594 €	- 5 012 666 €
Son taux moyen s'élève à	1,90%	2,23%	+ 0,33%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 1 mois	10 ans et 5 mois	- 8 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 10 mois	5 ans et 7 mois	- 3 mois
Son nombre de lignes est de	59	61	+ 2

Source : Finance Active

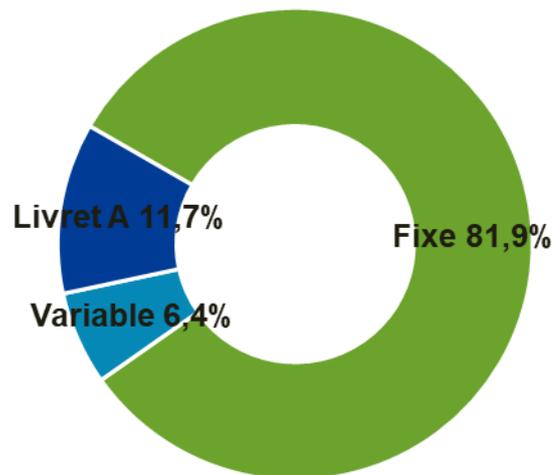
Au 31 décembre 2023, l'encours de la Ville de Vaulx-en-Velin était composé de 61 emprunts, pour un capital restant dû de 69 88 594 €€.

Cet encours de dette a été mobilisé auprès de plusieurs établissements bancaires.



Source : Finance Active

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette se compose à plus de 81,9% de prêts à taux fixe, de prêts indexés sur le livret A pour 11,7% et de prêts à taux variable pour 6,4%. Ces niveaux sont comparables à la situation au 31 décembre 2022.



Source : Finance Active

Budget du Planétarium

Synthèse du compte administratif :

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	BP2023	CA2023
70-Produits des services	491 809,00 €	375 110,38 €
74-Dotation et participation	395 000,00 €	917 714,60 €
75-Autres produits de gestion	635 914,60 €	30 553,21 €
Total	1 522 723,60 €	1 323 378,19 €

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	BP2023	CA2023
011-Charges à caractère général	498 666,00 €	430 135,96 €
012-Charges de personnel	870 511,00 €	751 429,17 €
65-Autres charges de gestion courante	22 005,00 €	13 210,24 €
67-Charges spécifiques	1 000,00 €	510,00 €
68-Dotations aux amortissement	1 000,00 €	500,45 €
Total	1 393 182,00 €	1 195 785,82 €
D002- Résultat de fonctionnement reporté 2022	129 541,60 €	129 541,60 €
Total	1 522 723,60 €	1 325 327,42 €

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	127 592,37 €
Solde d'exécution budgétaire (à reporter en 2024)	-1 949,23 €

Budget Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque Maison de quartier

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	BP2023	CA2023
74-Dotation et participation	2 079 917,41 €	230 779,87 €
75-Autres produits de gestion	13 000,00 €	1 495 100,05 €
Total	2 092 917,41 €	1 725 879,92 €
D002- Résultat de fonctionnement reporté 2022	11 587,59 €	11 587,59 €
Total	2 116 092,59 €	1 737 467,51 €

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	BP2023	CA2023
011-Charges à caractère général	514 500,00 €	272 700,23 €
012-Charges de personnel	1 590 000,00 €	1 382 705,95 €
65-Autres charges de gestion courante	5,00 €	1,39 €
Total	2 104 505,00 €	1 655 407,57 €

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	70 472,35 €
Solde d'exécution budgétaire (à reporter en 2024)	82 059,94 €

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	BP2023	CA2023
70-Produits des services	136 188,90 €	129 758,02 €
74-Dotation et participation	9 800,00 €	0,00 €
75-Autres produits de gestion	0,00 €	3,53 €
Total	145 988,90 €	129 761,55 €
R002- Résultat de fonctionnement reporté 2022	8 811,10 €	8 811,10 €
Total	163 611,10 €	138 572,65 €

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	BP2023	CA2023
011-Charges à caractère général	110 450,00 €	73 512,72 €
012-Charges de personnel	39 000,00 €	39 000,00 €
67-Charges spécifiques	5 000,00 €	4 420,00 €
68-Dotations aux amortissement	350,00 €	148,50 €
Total	154 800,00 €	117 081,22 €

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	12 680,33 €
Solde d'exécution budgétaire (à reporter en 2024)	21 491,43 €